



16ème législature

Question N° : 6789	De Mme Servane Hugues (Renaissance - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Maltraitance au sein des IME	Analyse > Maltraitance au sein des IME.
Question publiée au JO le : 28/03/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de renouvellement : 18/07/2023 Question retirée le : 13/02/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Servane Hugues alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée des personnes handicapées, sur les cas de maltraitances envers les personnes en situation de handicap au sein des instituts médico-éducatifs (IME). Ces structures d'accueil pour les enfants et adolescents font face depuis plusieurs années à un manque crucial de places et de moyens, tant humains que matériels. À cause d'un manque d'attractivité des métiers du médico-social, les conditions de travail de ces professionnels deviennent insoutenables et, malgré eux, ils n'arrivent plus à prendre en charge correctement les usagers, commettant parfois des actes de maltraitance (absence de soins et d'hygiène, malnutrition, etc.). En effet, une prise en charge correcte des jeunes en IME suppose le déploiement de moyens satisfaisants. Face à ce triste constat, elle l'interroge sur les moyens qui seront déployés afin prévenir les cas de maltraitances envers les enfants et adolescents en situation de handicap.